

# Point d'information sur le déploiement de la Fibre Optique Li@in à MIRIBEL

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de ecommunication de l'Ain (SIEA) déploie Li@in, le réseau public Fibre Optique des communes de l'Ain, l'objectif est de permettre à tous les Aindinois d'accéder au Très Haut Débit d'ici fin 2021. Cet objectif porte un enjeu indiscutable d'aménagement du territoire, de développement économique et de service public, au même titre que l'électrification rurale au XXème siècle. Cette infrastructure assure à l'ensemble du territoire une longueur d'avance en terme d'accès au numérique.

Plus de la moitié des communes du département sont déjà ouvertes au Service permettent à plus de 44 300 particuliers, professionnels et collectivités de profiter du service Très Haut Débit avec la Fibre.

## La Fibre Optique et MIRIBEL

#### Professionnels de Miribel, profitez de la Fibre!

Le Parc d'Activités des Chênes, la ZAC de Rosarge et la ZA de Folliouses sont ouverts au service Très Haut Débit Fibre Optique Li@in depuis décembre 2013 et la ZI de la Tuilière et de Traille depuis décembre 2018. Testez votre éligibilité dès maintenant sur www.reso-liain.fr

#### Déploiement du réseau Li@in à venir

Nous vous informons que la commune de MIRIBEL est inscrite au programme travaux 2019, des études de complétude relatives aux travaux de desserte, permettant l'accès au Très Haut Débit, sont donc en cours. Des réunions avec la Municipalité se déroulent depuis le début de l'année. La dernière réunion concernait la validation de l'emplacement de l'armoire de rue (nommée aussi Point de Mutualisation), qui permettra, à terme, aux particuliers et aux professionnels de la commune d'avoir à leur disposition une fibre optique dédiée. Après cette phase d'étude terminée et validée par la municipalité et le SIEA, les travaux de desserte pourront alors commencer.

### Comment suivre le déploiement du Réseau Li@in?

Nous vous invitons dés à présent à Tester votre éligibilité sur www.reso-liain.fr et sauvegarder ce test. Vous serez averti dès lors que votre secteur d'habitation sera successivement déclaré en Travaux, puis en Zone couverte et donc éligible à la Fibre Optique!



Le SIEA en partenariat avec la Mairie, informera l'ensemble des habitants de la commune en temps opportun, en organisant une reunion publique.

En savoir plus : www.reso-liain.fr

SICA - Octobre 2019

